



MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE



St Georges sur Loire, le 05 février 2018

La Principale-adjointe

Aux

Familles de 3ème

Réf : 012 – 17 18

**Objet : DNB – Session 2018**

Les modalités d'attribution du DNB (Diplôme national du brevet) s'articulent autour de quatre phases.  
Pour avoir le DNB, le candidat doit obtenir au minimum 400 points sur un total de 800 points.

**1<sup>ère</sup> phase : l'inscription à l'examen.** Cette inscription a eu lieu en janvier 2018.

**2<sup>ème</sup> phase : l'évaluation du niveau de maîtrise du socle commun sur 400 points.** L'évaluation est menée par l'équipe pédagogique et éducative au troisième trimestre de la fin du cycle 4.

**3<sup>ème</sup> phase : l'épreuve orale de soutenance d'un projet sur 100 points**

**L'épreuve aura lieu le vendredi 08 juin 2018 au collège Jean Racine de St Georges sur Loire.**

➤ *Les modalités de l'épreuve orale*

- Le candidat doit communiquer un certain nombre d'informations à l'établissement en remplissant un document qui lui sera distribué par son professeur principal au mois d'avril 2018 et qui devra être retourné pour le mercredi 16 mai 2018 dernier délai.

Ce document fera apparaître :

1. l'intitulé et le contenu du projet
2. la thématique de l'EPI dans laquelle le projet s'inscrit ou le parcours éducatif concerné (parcours citoyen, parcours avenir, parcours d'éducation artistique et culturelle, parcours santé)
3. la langue vivante choisie si le candidat souhaite présenter une partie de l'épreuve orale en langue vivante étrangère. Cette possibilité est offerte aux candidats sous réserve que l'établissement centre d'examen dispose de la ressource enseignante adaptée à la langue.
4. l'identité des autres candidats si le candidat souhaite présenter un projet avec un autre candidat.

Collège Jean RACINE  
Rue du Stade  
49170 St Georges sur Loire

☎ 02 41 39 13 92  
☎ 02 41 39 17 92  
✉ ce.0491645x@ac-nantes.fr

➤ *Le déroulement de l'épreuve orale*

- L'épreuve se déroule en deux temps. Devant un jury composé de deux enseignants du collège, le candidat effectue successivement :
  1. un exposé de 5 minutes (10 minutes pour un binôme)
  2. un entretien de 10 minutes (15 minutes pour un binôme)

➤ *L'évaluation de l'épreuve orale sur 100 points*

- L'évaluation porte sur la présentation orale du projet. Le candidat doit présenter la démarche ainsi que les compétences et les connaissances acquises grâce à son projet.
- En aucun cas n'est évalué quelque dossier ou support (écrit ou numérique) sur lesquels le candidat s'appuierait.
- L'évaluation se fait à partir d'une grille construite par les professeurs. 50 points sont attribués à la maîtrise de l'expression orale et 50 points à la maîtrise du sujet présenté. Les élèves seront destinataires de cette grille d'évaluation avant l'épreuve via E-lyco.

**4<sup>ème</sup> phase : les épreuves écrites de l'examen terminal sur 300 points**

- **le jeudi 28 juin 2018**

- \* 9h à 12h15 : Français 1<sup>ère</sup> partie (grammaire et compétences linguistiques – compréhension et compétences d'interprétation – dictée) et 2<sup>ème</sup> partie (rédaction) – 100 points

- \* 14h30 à 16h30 : Mathématiques – 100 points

- **le vendredi 29 juin 2018**

- \* 9h à 11h : Histoire-Géographie-Enseignement moral et civique – 50 points

- \* 13h30 à 14h30 : Physique-chimie et/ou SVT et/ou technologie (2 disciplines sur 3) – 50 points

La Principale-adjointe,

L. PLANCHAIS.